



Factures d'eau non recues depuis 02 ans

Par **cledesol**, le **05/12/2016** à **15:06**

Bonjour,

Je n'aie pas signalé mon aménagement dans ma nouvelle maison à mon fournisseur d'eau. Pourtant le résiliation de l'ancien contrat relatif à l'ancien domicile a bien été effectuée.

Cela fait 2 ans que je n'aie reçu aucune facture à la nouvelle adresse.

Je les aie contactés par mail en leur donnant ma nouvelle adresse.

Réponse:

" la rue où vous vivez n'est pas référencée dans notre base de données des rues de la commune dans laquelle vous prétendez habiter.

(Pourtant ma rue se trouve bien dans la commune en question).

Aussi je vous invite à nous communiquer le n° de série du compteur d'eau alimentant votre logement afin que nous puissions vérifier l'existence d'un abonnement chez nous".

S'il n'existe pas d'abonnement à cette adresse, vais je régler les 2 ans de consommations d'eau malgré tout et à qui ? est ce que je risque une amende pour déclaration tardive d'aménagement en nouveau domicile?

Je précise que cette maison n'est pas dans un lotissement ou sur un terrain isolé, il s'agit d'une maison achetée aux enchères en région parisienne.

D'après le code de la consommation, au bout de 2 ans, il y a prescription et mon fournisseur ne

peut pas me réclamer les factures impayées.

merci pour vos réponses,

Par **goofyto8**, le **05/12/2016** à **15:31**

bonjour,

En leur communiquant le n° du compteur, il vont retrouver votre adresse exacte dans leur base de données.

La plupart du temps il s'agit de bases de données extrêmement mal conçues. Ce qui fait que, par exemple, si vous habitez rue du Maréchal Foch et que vous dites que vous habitez rue Foch , la base de données recherche à la lettre F et retourne cette rue n'existe pas "!

Une fois que vous leur aurez retourné le n° du compteur et l'index relevé par vous-même, ils calculeront la différence entre cet index et celui déclaré lors de la résiliation par le précédent propriétaire pour vous facturer un volume d'eau consommé, par vous-même, durant la période de deux ans écoulée.